

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Domaine et
patrimoine

Sous matière :
Acquisitions

OBJET :
**OPERATION « CŒUR
DE VILLE » N°2017-
14 - PROJET
D'AMENAGEMENT
SUR LE SECTEUR
«RUE DE L'HOPITAL
- RUE DES
REMPARTS» :**
**ACQUISITION DE LA
PARCELLE AH 637
APPARTENANT A
L'INDIVISION
BRASSENS**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL
EN DATE DU : 29.06.2017

AFFICHAGE EN DATE
DU : 29.06.2017

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : **12 JUL. 2017**

Séance du Conseil Municipal du 05 juillet 2017,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GUILHEM Evelyne, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe, RATABOUIL Jacqueline, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, BARTHES Chantal, EL KAHAZ Sarah, SOULIER Agnès, BUSTOS Jean-Paul, CHOPIN Marie-Christine, THOMAS Guy, ISSALYS Jeanne, THOMAS Eric, POUPEAU Nathalie, RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme GIRAL Hélène donne procuration à M. ZAMAI Giovanni,
M. DEMANGEOT François donne procuration à M. TAURINES André,
M. CASTILLO Jean-Claude donne procuration à Mme RATABOUIL Jacqueline,
M. GUIRAUD Philippe donne procuration à M. GREFFIER Philippe,
Mme BATIGNE Brigitte donne procuration à Mme SOULIER Agnès,
Mme RUIZ Patricia donne procuration à M. VERONIN-MASSET Jean-François,
Mme THOMAS-DAIDE Hélène donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,
M. LINOUE Stéphane donne procuration à Mme POUPEAU Nathalie,

Secrétaire : Mme EL KAHAZ Sarah,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement sur le secteur « rue de l'Hôpital - rue des Remparts », sur des parcelles appartenant à des propriétaires privés, devant permettre la création de 14 places de stationnement à proximité immédiate du centre-ville.

Ce projet approuvé par délibération du Conseil Municipal n° 2014-334 du 18 septembre 2014, nécessite l'acquisition par la Commune d'un immeuble en état de ruine situé 23 rue de l'Hôpital et cadastré section AH n° 637 appartenant à l'indivision BRASSENS.

Suite aux négociations engagées avec Monsieur Yves BRASSENS intervenant pour le compte de l'indivision et notamment de la succession de Madame Régine BRASSENS, ce dernier a donné son accord en vue d'une cession de la parcelle pour l'euro symbolique.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'acquérir la maison située 23 rue de l'Hôpital et cadastrée section AH n° 637 pour l'euro symbolique.

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de signer tout document nécessaire à cette acquisition.

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire Communal, Habitat, Travaux et Enseignement Supérieur en date du 04 juillet 2017,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE l'acquisition de la parcelle cadastrée section AH n° 637, telle que matérialisée sur le plan annexé à la présente, pour l'euro symbolique,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette acquisition et notamment l'acte authentique de vente par devant notaire,

DISPENSE les propriétaires à produire les diagnostics immobiliers et le certificat de contrôle de conformité des branchements d'assainissement, l'immeuble étant voué à la démolition,

PRECISE que les honoraires du notaire sont à la charge de la Commune,

PRECISE que l'opération est inscrite au budget de la Ville 2017, opération 9006, Aménagements urbains, nature 2113.

ADOpte A L'UNANIMITE

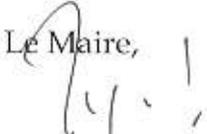
Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 05 juillet 2017.



Le Maire,


Patrick MAUGARD

Accusé de réception de Préfecture du 10/07/2017
N°011-211100763-20170705-2017-179-DE

